



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026/2027

Nom/Prénom de l'élève

Date de naissance.....

Adresse

téléphone

Mail

Établissement scolaire

Je soussigné(e)

Nom/prénom parent 1

Portable Mail

Nom/prénom parent 2

Portable Mail

INSCRIS MON ENFANT À LA WEST CHILD SCHOOL POUR

LE CURSUS SEMI-PRO

- LE CURSUS 6H** – MARDI/VENDREDI
- LE CURSUS 9H** – MARDI/MERCREDI/VENDREDI
- LE CURSUS 9H+ PERSONNALISÉ** – MARDI/MERCREDI/VENDREDI ET COURS PARTICULIERS

MODALITÉS DE PAIEMENTS

EN **UNE FOIS** OU **BIEN EN 2/3 FOIS** PAR VIREMENTS

IBAN VIREMENT : FR76 1695 8000 0168 5640 9513 272

MERCI D'INDIQUER VOTRE MODE DE PAIEMENT

1 fois 2 fois* 3 fois**

Veillez noter que le nom de votre enfant doit figurer dans l'ordre du virement.

*Le premier virement à l'inscription. La totalité doit être réglée avant le 5 novembre

*Le premier virement à l'inscription Le deuxième virement doit être réglé avant le 5 novembre et le dernier avant le 5 décembre

J'AUTORISE MON ENFANT À RENTRER SEUL APRÈS LES COURS

OUI NON

J'AUTORISE LES PERSONNES SUIVANTES À VENIR CHERCHER MON ENFANT

nom/prénom portable

nom/prénom portable

Fait à :

Le :

Signature des représentants légaux

RENSEIGNEMENTS

merci de nous fournir un certificat médical obligatoire le jour de la rentrée
ainsi qu'une attestation d'assurance scolaire

LISTE DES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom/prénom portable

Nom/prénom portable

PROBLÈMES DE SANTÉ ÉVENTUELS

phobies :

allergies :

asthme :

épilepsie :

traitement médicamenteux :

autres :

conduite à tenir et précaution à prendre :

AUTORISATION

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant autorise l'école wcs à prendre le cas échéant toutes les
mesures nécessaires par l'état de mon enfant notamment l'intervention des pompiers
ainsi que son hospitalisation.

fait à le

signature

AUTORISATION PRISE DE VUE PHOTOGRAPHIQUES ET D'ENREGISTREMENTS AUDIOVISUELS

Je soussigné(e)

nom/prénom parent 1: portable

mail :

nom/prénom parent 2: portable

mail:

agissant en cas de représentants légaux de :

- Accordons à l'école WCS l'autorisation d'effectuer dans le cadre des cours, des répétitions, des spectacles, et des divers événements organisés au cours de l'année 2026/2027 des prises de vues photo- graphiques ou des enregistrements audiovisuels sur lequel notre enfant pourrait apparaître
- Nous accordons à l'école WCS l'autorisation de diffuser les images captés, fixés, enregistrés sur un réseau filaire de quelques natures que ce soit (internet, réseau, local) nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à une nouvelle autorisation.
- Nous n'autorisons pas l'école WCS à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de la législation en
vigueur relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à

le

Signature des représentants légaux

REGLEMENT INTERIEUR

Conditions Générales De Ventes

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année. L'élève s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte du centre. L'élève s'engage à respecter le droit français en matière de détention ou de consommation de produits stupéfiants (La loi du 31 décembre 1970 interdit et pénalise l'usage illicite de toute substance classée comme stupéfiant). L'élève s'engage à ne pas manger dans les salles de cours, des locaux appropriés étant mis à la disposition des élèves dans chacun des locaux accueillant les cours. La Direction se réserve le droit d'exclure tout élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

DÉROULEMENT DES COURS

- Assiduité : L'élève s'engage à être assidu au cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur. Pour tous les cours : un total de six absences justifiées est toléré par année, au-delà, le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure l'élève du cours, la radiation se fera alors de plein droit et sera définitive, cette disposition s'appliquant également en cas de non-participation au spectacle. Toute absence justifiée de longue durée donnera lieu à une redistribution du rôle ou à un doublage.

- Ponctualité – horaires : La ponctualité est de rigueur. Lors des spectacles les participants devront être présents au moins une heure avant le début du spectacle et rester ensuite pour participer au démontage, nettoyage et rangement des décors.

- Vacances et autres absences prévisibles : Chaque élève est tenu de faire part de toute absence prévisible, telle que : vacances, formation, stage, déplacement professionnel, etc..., et ce pour la bonne organisation du planning des répétitions. En cas d'absence de longue durée, la participation de l'élève au spectacle sera examinée par la Direction Artistique.

- Vincianne Regattieri se réserve le droit : d'annuler un atelier, de reporter une séance (et s'engage à en informer les participants au moins 7 jours à l'avance) de changer les lieux des ateliers, de remplacer un professeur ou de modifier le contenu des ateliers au cours de la saison pour une ou plusieurs séances. Les spectacles de fin d'année ne sont pas un engagement contractuel.

- Règles comportementales : Pour la tranquillité de tous et le respect strict des règles comportementales, les téléphones portables devront être éteints. Le silence doit donc être de rigueur pendant les cours. De plus, Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer les ateliers et les spectacles sans autorisation de la direction, toute atteinte à cette règle fera l'objet de poursuites.

INSCRIPTIONS ET TARIF DES COURS :

L'inscription est nominative. Chaque année commencée est due dans son intégralité.

- Durée de l'engagement : L'élève s'engage pour l'année scolaire. Soit du mois de septembre au mois de juin inclus.

Aucun remboursement ne sera effectué comme indiqué dans le règlement intérieur.

L'inscription est considérée comme validée à réception du dossier complet et du règlement sur le site vincianneregattieri.com

ASSURANCE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité tant lors du suivi des ateliers de théâtre que lors des diverses manifestations de Vincianne Regattieri (ex : spectacles, conférences, sorties...). Vincianne Regattieri décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles des ateliers, de tout objet personnel de valeur ou non. Les ateliers se déroulent à huis clos.

DROIT D'AUTEUR/DROIT D'IMAGE

Les photos/films pris dans le cadre des ateliers et des représentations de Vincianne Regattieri sont au libre usage de celle-ci et vous l'autorisez pour sa communication, la possibilité de leur exploitation commerciale ou non sur tout type de support. Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer les ateliers et les spectacles sans autorisation écrite de la direction. Toute atteinte à cette règle fera l'objet de poursuites.

Fait à
le

Signature des représentants légaux